

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-027 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 16 juin 2025
---	--

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEX, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Norbert GUILLARME à Christine NALLET, Marine GAUTHIER à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.1.1 - Budget principal - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Vu le budget principal pour l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal de la commune ;

Il convient d'inscrire, au budget principal les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant
011/60632	Fournitures de petit équipement	-7 200.00 €
65/65821	Déficit des budgets annexes	7 200.00 €
Total		0.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix POUR (18 présents + 1 pouvoir) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, BERGERET, MONTET, MM RICHAUD, GUILLARME)

Vote les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant
011/60632	Fournitures de petit équipement	-7 200.00 €
65/65821	Déficit des budgets annexes	7 200.00 €
Total		0.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

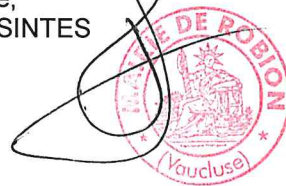
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250617-DE_2025_027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 17 juin 2025
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Monique JOANNY', written below the printed name.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.